



Bruxelles en Direct

La lettre d'information du Bureau Alsace – semaines 38 et 39 (18 au 30 septembre 2006)

Les Niouz

Nuit des chercheurs européens
Journées européennes du patrimoine
Un modèle touristique européen
Onze Etoiles d'or
Bus européen de la mobilité
Journée sans voiture 2006
Deuxième plénière de septembre du PE

Les politiques européennes

AGRICULTURE

L'Europe accepte les copeaux dans l'élaboration du vin
L'avenir du « modèle agricole européen »

CONCURRENCE

Aides de minimis

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES

Mobilité des patients
Programme de protection des consommateurs 2007-2013

ENERGIE

Prime aux cultures énergétiques

ENVIRONNEMENT

Des projets pilotes pour des produits industriels plus écologiques
Stratégie communautaire de protection des sols
Le « message de Paris » appelle à mieux intégrer la biodiversité

POLITIQUE REGIONALE

Les communes rurales se constituent en association

TRANSPORT

Transports urbains propres
L'ERTMS comme condition d'obtention des crédits communautaires

TIC

Nouvelle initiative pour sensibiliser les conducteurs aux voitures intelligentes

DOSSIER

7^{ème} Programme-cadre de recherche et de développement technologique

- Le programme spécifique « Coopération »
- Le programme spécifique « Idées »
- Le programme spécifique « Personnel »
- Le programme spécifique « Capacité »

ANNONCES

Conférences

Recherches de partenaires

Appels à propositions

Nuit des chercheurs européens

L'opération de la « Nuit des chercheurs européens » du 22 septembre 2006, initiée par la Direction générale de la recherche en 2005, s'est focalisée, à travers 30 projets couvrant plus d'une centaine de lieux différents, sur les interactions entre chercheurs et grand public. Strasbourg et Mulhouse comptaient parmi les 11 villes françaises impliquées dans l'événement.

Pour plus d'informations : http://ec.europa.eu/research/researchersineurope/events/event_2216_en.htm

Journées européennes du patrimoine

Le coup d'envoi des Journées européennes du patrimoine (JEP) a été donné à Saint-Pétersbourg le 21 septembre. Inaugurées en 1991 par le Conseil de l'Europe pour sensibiliser les citoyens à la richesse et à la diversité culturelle du continent européen, ces journées sont devenues, depuis 1999, une initiative conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. Quarante-neuf Etats signataires de la Convention culturelle européenne du Conseil de l'Europe y participent.

Un modèle touristique européen

Une délégation du Conseil économique et social européen (CESE) a participé à la Journée mondiale du tourisme, le 27 septembre 2006 à León (Espagne). Elle s'est fait la promotrice, à cette occasion, du modèle touristique européen comme instrument de promotion d'un tourisme soutenable des points de vue économique, social, environnemental et culturel.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=CES/06/93&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Onze Etoiles d'or

Six jumelages de villes et cinq projets de la société civile se sont vu décorer, le 28 septembre à Bruxelles à l'occasion du forum « *L'Europe pour les citoyens* », des « Etoiles d'or » qui récompensent les meilleurs projets dans le domaine de la citoyenneté européenne.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/1269&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Bus européen de la mobilité

Dans le cadre de l'Année européenne de la mobilité des travailleurs, la Commission européenne a lancé le 22 septembre le « circuit européen de la mobilité professionnelle ». À travers une tournée à travers neuf villes européennes, le « bus de la mobilité » a présenté le portail européen EURES chargé, à travers la gestion d'offres d'emploi partout en Europe, d'encourager la mobilité à l'intérieur de l'UE.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/1240&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Journée sans voiture 2006

La journée sans voiture, qui a eu lieu le 22 septembre, s'inscrit dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité consacrée à la mobilité durable. L'objectif de cette semaine est de faciliter le débat sur la nécessité de changer les comportements en matière de mobilité et d'utilisation de la voiture particulière.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=STAT/06/125&format=HTML&aged=0&language=FR&guilanguage=fr>

Deuxième plénière de septembre du PE

La session plénière du Parlement européen du 25 au 28 septembre 2006 a abordé les points suivants :

- Qualité de l'air

Le Parlement européen a adopté deux rapports sur les questions de qualité de l'air, qui vont au-delà des recommandations de la Commission européenne en matière de normes environnementales mais accordent davantage de souplesse aux Etats membres pour la mise en œuvre de ces dispositions.

- Adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie

La Commission a confirmé l'adhésion au 1^{er} janvier 2007 des deux pays, sous réserve de l'adoption de « mesures d'accompagnement » en matière de réforme judiciaire, de lutte contre la corruption et contre la criminalité organisée.

- Services publics

Le rapport du député européen allemand Bernhard Rapkay (PSE) sur les services appelle la Commission européenne à clarifier l'interaction entre la fourniture de services publics et les règles du marché intérieur et de la concurrence de l'Union. L'enjeu est de savoir jusqu'à quel degré les services publics peuvent-ils être ouverts à la concurrence.

- Une stratégie en faveur des nanosciences et des nanotechnologies

Les députés ont favorablement accueilli le plan d'action de la Commission pour la mise en œuvre d'une stratégie en faveur des nanosciences et des nanotechnologies et proposent de renforcer le financement et les infrastructures dans ce domaine et de développer des stratégies d'évaluation des risques et d'information du public.

AGRICULTURE

L'Europe accepte les copeaux dans l'élaboration du vin

L'utilisation des copeaux de chêne dans l'élaboration du vin, symbole d'une pratique œnologique outre atlantique fortement décriée en Europe, va être autorisée dans l'UE. Le comité de gestion des vins de l'Union européenne a en effet donné, le 26 septembre, un avis favorable au projet de règlement clôturant ainsi plus de dix années de débats. La législation va être modifiée de sorte que les mentions « fermenté en barrique », « élevé en fût de chêne » ou « vieilli en fût » soient prohibées pour les vins utilisant des copeaux. Objectif pour la Commission : empêcher que les consommateurs ne soient induits en erreur étant donné l'impact économiquement fort intéressant de cette pratique sur le prix de vente du produit.

L'avenir du « modèle agricole européen »

Le Conseil agricole informel de l'UE, organisé par la Présidence finlandaise de l'Union à Oulu, s'est clôturé le 26 septembre par un débat sur l'avenir du « modèle agricole européen ». Il y a été réaffirmé que la Politique agricole commune (PAC), réformée en 2003 et 2006, sera soumise à un « bilan de santé » en 2008. Et c'est en 2008-2009, comme l'a décidé le Sommet européen de décembre 2005, que les dépenses de l'UE, agricoles entre autres, feront l'objet d'un réexamen global. Pour ce second rendez-vous, la Commission suggérera des changements de la politique actuelle qui seront mis en œuvre après 2013, à l'issue de l'actuelle programmation financière. Sur la période 2007-2009, la Commissaire à l'agriculture Mariann Fischer Boel, a précisé devoir présenter (en vue de la remise d'un rapport pour le 31 décembre 2007 selon les dispositions édictées par l'article 8 du règlement (CE) n° 1782/2003 du Conseil du 29 septembre 2003) des rapports sur la conditionnalité des aides directes, les conséquences du découplage partiel et les modes de mise en œuvre du régime de paiement unique, ainsi que sur certains marchés, particulièrement le secteur laitier. Et de souligner que lors de la révision à mi-parcours du cadre budgétaire 2007-2013 de l'UE, en 2008/2009, des questions agricoles financières discutées à l'époque de l'Agenda 2000 devraient revenir sur la table. Pour autant, la Commissaire a tenu à préciser qu'elle ne ferait pas partie du camp de ceux qui espèrent profiter de cette occasion pour démanteler la PAC. « Notre agriculture et nos zones rurales continueront à avoir besoin d'une PAC forte également après 2013 », a-t-elle estimé, même si les efforts de réforme devraient être poursuivis.

CONCURRENCE

Aides de minimis

La Commission européenne a présenté une version modifiée de la nouvelle proposition concernant les règles « de minimis », qui fixe à 200.000 € le montant en de ça duquel les aides sont exemptées de l'obligation de notification prévue par les règles sur les aides d'État du traité CE. Cette nouvelle version fait suite à la consultation publique sur la proposition initiale présentée en mars 2006. Cette exemption se limite aux mesures pour lesquelles l'élément d'aide d'État peut être calculé à l'avance, de façon précise. Les États membres et les autres acteurs intéressés auront à présent une deuxième chance de s'exprimer sur cette proposition avant son adoption définitive par la Commission plus tard dans l'année. La révision des règles de minimis participe de la politique actuelle de la Commission de simplification des règles dans le domaine des aides d'états et de concentration sur les cas qui faussent la concurrence.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/1220&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

EMPLOI, AFFAIRES SOCIALES**Mobilité des patients**

La Commission européenne a ouvert, jusqu'au 31 janvier 2007, une consultation relative aux soins de santé transfrontaliers. Elle porte sur les secteurs pour lesquels il faut accroître la sécurité juridique, les domaines dans lesquels une action européenne peut aider les États membres, les outils appropriés pour aborder ces différentes questions (qu'ils soient légaux ou non, contraignants ou pas), les incidences actuelles de l'offre transfrontalière de soins sur l'accessibilité aux systèmes de santé ainsi que sur la qualité et la viabilité financière de ces systèmes. La consultation débouchera sur une proposition de la Commission courant 2007. Cette problématique s'inscrit plus largement dans l'interrogation actuelle des institutions européennes sur la place des systèmes de santé dans l'UE et sur l'application de la libre circulation des services à leur endroit.

Programme de protection des consommateurs 2007-2013

Le Conseil européen Compétitivité a conclu aujourd'hui un accord politique sur un programme, dont le budget s'élève à 156,8 millions d'€, destiné à soutenir la politique communautaire de protection des consommateurs entre 2007 et 2013. Les principaux objectifs visent à assurer des niveaux élevés de protection des consommateurs, au travers d'une représentation effective de leurs intérêts, et de garantir l'application efficace de ces règles de protection dans toute l'Union.

ENERGIE**Prime aux cultures énergétiques**

La Commission européenne a proposé, le 22 septembre, d'étendre aux huit États membres qui actuellement n'y ont pas droit le bénéfice de la prime aux cultures énergétiques, introduite dans le cadre de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) de 2003 (sont concernées la République tchèque, l'Estonie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie). Cette mesure porterait de 1,5 à 2 millions d'hectares la superficie admissible au bénéfice de l'aide. Soucieuse d'encourager la production de matières premières destinées à la production d'énergie renouvelable, la Commission a également proposé d'autoriser les États membres à octroyer une aide pouvant représenter jusqu'à 50 % des dépenses afférentes à l'établissement de cultures pluriannuelles sur des superficies ayant fait l'objet d'une demande d'aide aux cultures énergétiques. « Nous devons tout faire pour encourager la production des matières premières destinées à la production de biocarburants », a déclaré Mariann Fischer Boel, Commissaire en charge de l'agriculture et du développement rural.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/06/1243&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

ENVIRONNEMENT

Des projets pilotes pour des produits industriels plus écologiques

Des industriels des secteurs de la téléphonie mobile et du mobilier de jardin en bois (respectivement Nokia et Carrefour) se sont engagés à réduire l'impact de leurs produits sur l'environnement. Le Commissaire européen à l'environnement, Stavros Dimas, a invité d'autres secteurs à suivre cet exemple, insistant sur l'impact environnemental (en matière de ressources, d'énergie et de transport) de la production et la consommation de produits ; ainsi que sur la nécessité de conduire une politique de production intégrée afin d'en réduire les conséquences. D'ici un an la Commission évaluera les progrès accomplis par les fabricants pour respecter leurs engagements. Elle projette également de dresser la liste des produits vendus sur le marché européen qui offrent le plus de possibilités d'amélioration d'un point de vue environnemental. Cette liste sera utilisée pour centrer la politique environnementale dans les domaines où cela se révélera le plus rentable.

Stratégie communautaire de protection des sols

La Commission a présenté, le 22 septembre, sa stratégie tant attendue de « protection des sols ». Celle-ci vise deux objectifs :

- la prévention de toute dégradation ultérieure des sols et la préservation de leurs fonctions lorsque les sols sont utilisés et leurs fonctions exploitées et lorsque les sols jouent un rôle de puits/récepteur des répercussions des activités humaines et des phénomènes environnementaux (ce qui suppose de traiter les problèmes à la source) ;
- la restauration des sols dégradés de manière à les ramener à un niveau de fonctionnalité correspondant au moins à leur utilisation actuelle.

Tous les pays seront tenus d'identifier les zones à risques (inventaire et cartographie) sur la base de critères communs, de fixer des objectifs de réduction des risques pour ces zones et d'élaborer des programmes visant à réaliser ces objectifs. Les Etats membres devront dresser l'inventaire des sites pollués et établir une stratégie nationale d'assainissement. Un mécanisme particulier devra être mis en place pour la prise en charge des sites pollués dits «orphelins» (héritage du passé). Enfin, la directive prévoit que toute transaction concernant un terrain devra faire l'objet d'un rapport sur l'état des sols.

Le « message de Paris » appelle à mieux intégrer la biodiversité

Quatre cent représentants des Etats membres de l'UE, de la Commission européenne et de la société civile se sont rassemblés à Paris les 19, 20 et 21 septembre en vue de trouver les solutions d'une meilleure intégration de la biodiversité dans la politique européenne de développement. Les participants à la conférence ont insisté sur l'utilisation d'outils tels que l'intégration, la gouvernance, l'approche budgétaire et l'approche sectorielle large pour faire progresser la prise en compte transversale des préoccupations environnementales dans le développement.

POLITIQUE REGIONALE

Les communes rurales se constituent en association

Une nouvelle association représentant les communes rurales de l'UE va voir le jour. Le principe en a été acquis lors d'une conférence organisée par le Comité des Régions de l'UE (CdR), le 14 septembre. L'initiative de l'association - dont les modalités pratiques restent encore à définir - vient du Français Olivier Bertrand, membre PPE du CdR. C'est, comme le souligne Jean-Louis Destans (PSE, France), le sentiment que « les territoires ruraux ont du mal à faire valoir leurs exigences en face de l'Etat et des régions qui souhaitent mobiliser les crédits sur de grands projets » qui explique l'avènement du projet. C'est également afin de participer aux stratégies de développement de l'UE et se constituer en temps qu'acteur européen que les communes rurales ont mises en œuvre ce projet.

TIC

Nouvelle initiative pour sensibiliser les conducteurs aux voitures intelligentes

Une nouvelle plate-forme de sensibilisation aux avantages que représentent les systèmes embarqués intelligents pour la sécurité routière a été lancée. Baptisé eSafety Aware, ce nouveau groupe de travail, auquel participe la Commission en qualité d'observateur, compte 26 membres fondateurs (parmi lesquels des équipementiers automobiles, des clubs automobiles, des autorités chargées de la sécurité routière, des exploitants du réseau routier, des assureurs et des fournisseurs de services) et est présidé par la Fondation de la Fédération automobile internationale (FIA). La plate-forme organisera des campagnes destinées à sensibiliser le grand public aux avantages de l'utilisation des nouvelles technologies. Pour mémoire, l'initiative « voiture intelligente » est un élément majeur de la stratégie communautaire « e2010 » lancée à l'été 2005 afin de relancer l'économie européenne et de développer la croissance et l'emploi en se fondant sur les nouvelles technologies de l'information.

TRANSPORT

Transports urbains propres

Burgos, en Espagne, a accueilli le 26 septembre, la quatrième réunion annuelle des villes participant au programme City-Vitality-Sustainability (CIVITAS) de la Commission européenne. Cette initiative vise à développer des solutions de substitution à l'utilisation des voitures particulières dans les villes afin de réduire la congestion et la pollution, et de promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie. Plus de deux cent représentants de villes, dont vingt maires et adjoints des transports, ont discuté du rôle que peuvent jouer les villes dans la réalisation de l'objectif de mobilité durable en Europe. Le Commissaire au transport, Jacques Barrot, a réaffirmé à cette occasion son aide aux villes pionnières qui se sont engagées à offrir aux citoyens européens de meilleurs transports urbains. Jusqu'à présent, trente-six villes européennes ont bénéficié d'une aide au titre du programme CIVITAS et la Commission a assuré un cofinancement pour un montant de 100 millions d'€. La Commission poursuivra son aide financière au programme CIVITAS dans le cadre du septième programme-cadre de recherche et de développement à partir de 2007.

Pour plus d'informations :

<http://www.civitas-initiative.eu/main.phtml?lan=en>

L'ERTMS comme condition d'obtention des crédits communautaires

Les gestionnaires d'infrastructures ferroviaires sont plutôt satisfaits des recommandations faites par les coordonnateurs travaillant depuis une année sur six projets prioritaires du réseau transeuropéen de transport. Leur association européenne - l'EIM, European Rail Infrastructure Managers - rejoint les recommandations selon lesquelles il faut concentrer les fonds sur les sections transfrontalières des projets et les goulets d'étranglement. L'EIM estime aussi que l'obtention de fonds européens devrait être conditionnée par le déploiement de l'European Rail Traffic Management System (ERTMS).

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens

Pour mémoire, ce nouveau système européen de gestion du trafic ferroviaire comprend le GSM-R, système radio utilisé pour échanger des informations (voix et données) ; ainsi que l'ETCS, (European Train Control System), le système européen de contrôle des trains (compare la vitesse du train avec la vitesse maximale permise, transmise par le sol). Parmi les autres sources de financement, l'association voudrait qu'une « haute priorité » soit accordée à l'instrument de garantie géré par la Banque européenne d'Investissement, qui doit servir à réduire les risques financiers liés aux investissements dans les projets RTE. L'objectif de ce nouvel instrument est d'exercer un effet de levier pour le financement des projets par le secteur privé.

7^{ème} Programme-cadre de recherche et de développement technologique ¹

Prévu pour une durée septennale (2007 à 2013), le 7^{ème} Programme-cadre de recherche et développement (7^{ème} PCRD) sera doté d'un budget de 50,5 milliards d'euros et structuré autour de quatre programmes spécifiques : Coopération, Idées, Personnel, Capacités. Parmi ces quatre programmes, la « Coopération » porte sur les activités de recherche transnationales, les « Idées » couvrent la recherche fondamentale mise en œuvre par le biais du Conseil européen de la recherche (CER), les « Personnes » incluent les actions Marie Curie et initiatives similaires, les « Capacités » englobent, quant à elles, l'appui aux infrastructures de recherche, aux bassins régionaux de connaissance et aux petites et moyennes entreprises (PME).

Le programme spécifique « Coopération »

L'objectif est de soutenir la coopération entre les universités, industries, centres de recherche et pouvoirs publics afin de permettre à l'Union européenne d'accéder à la première place dans des domaines scientifiques et technologiques essentiels.

Ce programme, qui absorbe plus de la moitié du budget total du 7^{ème} PCRD, soit 32,292 milliards d'euros est organisé en neuf priorités thématiques, qui correspondent à des domaines importants dans lesquels le soutien communautaire doit être porté : santé ; alimentation, biotechnologies, agriculture ; technologies de l'information et de la communication ; nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production ; énergie ; environnement et changement climatique ; transport et l'aéronautique ; sciences socio-économiques et sciences humaines ; espace et sécurité.

Le programme spécifique « Coopération » comporte quatre dimensions :

1) La recherche collaborative

La recherche collaborative vise à mettre en place des pôles d'excellence capable d'attirer des chercheurs et des investissements provenant d'Europe et du monde entier ;

2) Les initiatives technologiques conjointes

Les initiatives technologiques conjointes (ou JETI « Joint European Technology Initiatives ») permettront d'entreprendre des programmes de recherche et développement technologique dans des domaines d'intérêts clés pour l'Europe en faisant appel à la recherche industrielle, et qui combinant des investissements du secteur privé, des financements publics nationaux et européens, des subventions du programme-cadre de recherche et le financement de prêts de la Banque Européenne d'Investissement. Les thèmes retenus pour les initiatives technologiques conjointes sont : la médecine innovante, les nanotechnologies, les systèmes enfouis, l'aéronautique et la gestion du trafic aérien, l'hydrogène et les piles à combustibles et la surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité. Le choix de ces thèmes s'appuie, entre autres, sur le travail de différentes « plates formes technologiques européennes ² » élaborées sous le précédent programme-cadre ;

¹ Communication de la Commission européenne "Bâtir l'Espace européen de la recherche de la connaissance au service de la croissance", COM(2005)118 final http://www.ademe.fr/pcrd/7PCRD/COM_2005_119-7PC-propositions_FR_06-04-2005.pdf

² Les « plates formes technologiques européennes » réunissent les parties intéressées, sous l'égide de l'industrie, afin de définir et de mettre en œuvre un « agenda stratégique de recherche ».

3) La coordination des programmes non communautaires

L'objectif est de faciliter la coordination des programmes nationaux et régionaux de recherche, en incitant les Etats membres et les régions à mettre en œuvre des programmes conjoints de recherche. Cette dimension sera réalisée à travers des instruments existants dans le 6e PCRD tels que ERA-NET³ et l'article 169⁴ ou à travers de nouveaux instruments comme ERA NET PLUS. Ce nouveau programme offre un soutien financier européen supplémentaire aux participants qui créent un fonds commun en vue d'appels à propositions conjoints entre leurs programmes nationaux ou régionaux respectifs ;

4) La coopération internationale

La coopération internationale entre l'Union européenne et les pays tiers est une dimension importante de cette action : en fonction des thèmes traités, des actions spécifiques seront entreprises avec des pays ou des groupes de pays extérieurs à l'Union européenne, lorsque cette collaboration présente un intérêt mutuel.

Le programme spécifique « Idées »

L'objectif de ce programme est de renforcer la créativité et l'excellence de la base de connaissances européenne en finançant des activités de « recherche exploratoire » menées par des équipes individuelles en concurrence à l'échelon européen.

Doté d'un budget prévisionnel de 7,460 milliards d'euros sur sept ans, le programme sera mis en œuvre par un Conseil Européen de la Recherche (ERC) et sa gestion administrative sera confiée à une agence exécutive de la Commission. Créé pour introduire une nouvelle dynamique dans la recherche en privilégiant l'excellence par la concurrence et en attirant les meilleurs cerveaux, il sera sous la gouvernance d'une assemblée de scientifiques multidisciplinaires éminents, désignés par la Commission sur les conseils de la communauté scientifique. Agissant en autonomie, ce dernier financera des projets sélectionnés par les chercheurs eux-mêmes, sur la seule base de leur excellence scientifique.

Le programme spécifique « Personnel »

L'objectif de ce programme est de développer et renforcer le potentiel humain de la recherche européenne en soutenant la formation, la mobilité et l'évolution de la carrière des chercheurs européens.

Ce programme renforcera les actions existantes « Marie Curie » de soutien des chercheurs en se concentrant sur les aspects essentiels du développement des compétences et de l'évolution de carrière, l'accroissement de la mobilité entre les milieux universitaires et industriels, et sur la consolidation des liens avec les systèmes nationaux. La dotation budgétaire prévue est la plus petite des quatre programmes spécifiques, avec 4,727 milliards d'euros.

³ ERA-NET est une action qui vise à promouvoir la coopération et la coordination des actions de recherche entreprises au niveau national ou régional dans les Etats membres et associés, par un soutien à la mise en réseau de programmes de recherche et à l'ouverture mutuelle de ces programmes. Cette action s'inscrit dans une perspective plus large de construction de l'Espace Européen de la Recherche (EER) en s'appuyant sur la méthode ouverte de coordination. Les actions soutenues correspondent à l'ensemble des activités qui concourent à une coordination effective des programmes de recherche : échanges d'informations, programmes transnationaux conjoints, système d'évaluation commun, actions communes de formation, etc.).

⁴ L'Article 169 fait référence à l'article du Traité qui permet à l'Union de participer aux programmes de recherche entrepris en commun par plusieurs Etats membres. Cet instrument requiert la coopération au niveau des gouvernements nationaux. Il vise à intégrer des programmes nationaux ou régionaux complets sur un thème particulier par leur mise en œuvre conjointe, par exemple à travers des programmes de travail harmonisés et communs ou des appels à proposition conjoints ou coordonnés. Chaque arrangement possible exige une initiative commune de plusieurs Etats membres, éventuellement représentés par les responsables de leurs programmes nationaux, et de la Commission afin de produire une proposition. Pour la mise en œuvre, des structures spécifiques doivent être créées.

Cinq actions seront soutenues dans ce programme spécifique :

- 1) La formation initiale des chercheurs pour améliorer leurs perspectives de carrière ;
- 2) La formation tout au long de la vie et l'organisation de la carrière pour soutenir l'évolution des chercheurs expérimentés ;
- 3) Des passerelles et partenariats entre les entreprises et les universités pour renforcer le partage des connaissances par des partenariats de recherche conjointe ;
- 4) La composante internationale pour renforcer la qualité de la recherche européenne en attirant des chercheurs de haut niveau provenant de pays non européens et en favorisant une collaboration avec les chercheurs non européens ;
- 5) Les actions spécifiques pour soutenir la création d'un marché européen de l'emploi pour les chercheurs, en supprimant les obstacles à la mobilité et en améliorant les perspectives de carrière des chercheurs en Europe.

Le programme spécifique « Capacité »

L'objectif est de rehausser la capacité de recherche et d'innovation dans toute l'Europe, c'est-à-dire développer et exploiter pleinement les capacités de recherche de l'Union par le biais d'infrastructures à grandes échelles, de la coopération régionale et de PME innovantes.

Ce programme spécifique, doté d'un budget de 4,291 milliards d'euros, est décliné en six thèmes majeurs, thèmes qui grâce à leurs effets combinés permettront l'émergence et le renforcement de pôles d'excellence européens dans différents domaines :

- 1) Assurer une utilisation et un développement optimaux des infrastructures de recherche ;
- 2) Soutenir les groupements régionaux axés sur la recherche ;
- 3) Libérer le potentiel de recherche existant dans les régions de convergence de l'Union européenne et dans les régions ultra périphériques et rendre ces dernières concurrentielles à l'échelle internationale ;
- 4) Soutenir la recherche au profit des PME ;
- 5) Rapprocher la science de la société ;
- 6) Développer et coordonner une politique de coopération scientifique et technologique internationale.

Le 7^{ème} PCRD est actuellement en cours de préparation et la Présidence autrichienne espère vivement parvenir à un accord politique sur l'ensemble des propositions effectuées par la Commission européenne depuis avril 2004. Dans ce contexte les premiers appels à propositions seront publiés à la fin de l'année 2006 ou au début de l'année 2007.

Ce futur Programme-cadre constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs de la recherche publique et privée et acteurs économiques alsaciens.

C'est pourquoi, un ensemble de neuf journées nationales d'information co-organisées par le Ministère délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche et la Région Ile-de-France, sont retransmises en vidéo à Strasbourg entre le 14 et le 28 novembre 2006.

Cette manifestation vise à sensibiliser et informer les acteurs scientifiques et administratifs de la recherche publique et privée aux enjeux du 7^{ème} PCRD, de créer des synergies entre les acteurs alsaciens pour participer à des projets européens et augmenter sur le plan qualitatif et quantitatif la participation alsacienne aux appels à propositions du 7^{ème} PCRD.

Pour plus d'informations : <http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/>

Conférences

"Effective regional innovation systems" - 30 novembre - 1er décembre 2006 à Lathi (Finlande)

The aim of the workshop is to provide participants with a deeper understanding of what a regional innovation system is and how it functions.

"Attractive and innovative means to create interest in language learning ! - a political challenge for regions in the benefit of our citizens" - 30 novembre 2006 à Bruxelles

Lower Austria in cooperation with the Committee of the Regions initiates a high-level conference on language initiatives. The intention is to collect initiatives, best-practise models and to discuss with politicians the future of such bottom-up initiatives initiated from the regions.

"Waste management in external aid programmes" - 5 décembre 2006 à Bruxelles

Chaque année, les Représentations permanentes auprès de l'Union européenne organisent conjointement des séminaires sectoriels sur des thèmes en rapport avec les programmes communautaires d'aide extérieure. Leur but est de donner un éclairage sur une thématique ciblée, de permettre des échanges avec les responsables des Institutions européennes et de faciliter les contacts entre opérateurs des états membres en vue de nouer d'éventuels partenariats dans le cadre des appels d'offres communautaires.

"Vers l'efficacité énergétique pour le développement économique des Régions" - 7 décembre 2006 à Bruxelles

Under the patronage of the Committee of the Regions, the Assembly of European Regions and FEDARENE are organising a round table on the European Energy Efficiency Action Plan. This event, supported by Philips, will also mark the 2nd official signature of the Declaration 'European Regions for Energy Efficiency and Renewable Energy Sources

"7^{ème} PCRDT : mettez toutes les chances de votre côté avant les premiers appels"

A la veille du lancement du 7^{ème} programme cadre, Interface Europe organise deux nouvelles sessions de formation en Français à Paris et Bruxelles en décembre prochain, en vue de vous guider dans le décodage du nouveau programme cadre et de vous apporter, grâce à une méthodologie éprouvée, les clés du succès du montage de vos futurs projets de recherche et de la rédaction de vos demandes de financement. Appréhendez le 7^{ème} PCRDT et familiarisez-vous avec ces nouvelles opportunités et exigences afin d'être prêts dès la sortie des premiers appels.

"Le 7^{ème} programme-cadre de recherche et de développement, comprendre ses secrets et ses logiques"

Bruxelles le 6 Décembre et Paris le 13 Décembre 2006

"Le montage de projets européens de recherche" - Bruxelles le 7 Décembre et Paris le 13 Décembre 2006

"Les aspects juridiques et financiers des contrats de financements européens de la recherche" - Bruxelles le 5 Décembre 2006

Recherche de partenaires

Culture	Creative Industry Sector - Organisme : County Council of Västernorrland
Education jeunesse	Grundtvig project - Organisme : Europa Direkt Forum Norr Project content and organisation - Organisme : West pomerania regional office
Emploi, Formation et Affaires sociales	Learning and Skills Council's Equal project – Organisme : UK Learning and Skills Council Chronicles of life between civil appointment and conviviality -Organisme: Enaip Piemonte
Industrie	Processum Biorefinery Initiative – Organisme : Processum Technology - Ömsköldsvik
Justice, Liberté et Sécurité	European Refugee Fund 2005-2010 – Organisme : Goodwin Development Trust
Santé	Introducing the plantation of medicinal plants in rural areas - Organisme : Europe Direct de Extremadura CEIPREX

Appels à proposition

Publié le 30/09

Appel à proposition « Soutien aux actions d'information dans le domaine de la politique agricole commune ». Mise en œuvre des programmes de travail annuels et action spécifiques au titre de la ligne budgétaire 05 08 06 pour 2007

L'outil de représentation auprès de l'Union Européenne
des collectivités territoriales et organismes consulaires alsaciens